



Sujet de négociation


Préparé pour : Concours Alticiades 2019

Préparé par : Henri JAMMES, en accord avec la société

Année de création : 2018

La société refuse toute prise de contact de la part des étudiants

La société

| | |
|---|---|
| <p>SARL MEGO ! Zone artisanale de Breignou Coz 29860 BOURG-BLANC</p> <p>Site internet : me-go.fr</p>  | <p>MEGO ! est une société unique en France qui effectue la collecte, le tri et le recyclage matière des mégots de cigarettes usagés.</p> <p>Pour répondre au plan national (mais aussi en Belgique), la société basée en Bretagne a créé un réseau d'entreprises partenaires (concessions) qui diffusent la solution de collecte et de recyclage en local.</p> <p>MEGO ! propose plusieurs activités : le conseil à ses prospects et clients via des audits gratuits, la vente et la mise en place matérielle, la collecte et la récupération des mégots, les opérations de traitement, dépollution et recyclage et de transformation des mégots en matière plastique et enfin le reporting des collectes et la mesure des effets sur l'environnement évités.</p> <p>Année de création : 2017 Nombre d'entreprises développant MEGO! : 5 C.A annuel de la société : inconnu Quantité de mégots recyclés en un an : 4 tonnes</p> |
|---|---|

Le contexte de la négociation

Vous êtes représentant-e commercial-e, salarié-e de la société SENVIS (Savoie Environnement Services)¹ qui est l'entreprise partenaire de MEGO ! pour la région Auvergne Rhône Alpes. SENVIS est implanté à Lyon et est sous contrat de concession avec MEGO !. SENVIS est indépendante et commercialise les produits MEGO ! sans concurrence sur la zone définie, elle assure la collecte des mégots qui sont acheminés ensuite vers l'usine de recyclage en Bretagne.

Vous avez été contacté-e par la Direction des Services Techniques de la Municipalité de Chambéry pour un rendez-vous. En effet, après avoir vu un reportage télévisé sur TF1 au journal de treize heures, Dominique MASSON a souhaité en savoir plus sur votre concept et vous a sollicité.

¹ La société SENVIS est fictive. Elle a été créée pour les besoins du cas.

Travail à faire

Préparez votre rendez-vous avec Dominique MASSON, qui dirige les services techniques de la Municipalité de Chambéry et qui vous recevra 20 minutes, à son bureau de l'hôtel de Ville. Vous espérez bien que Chambéry devienne votre client

Les renseignements produits

Le site internet me-go.fr fournit toutes les informations produits.

Les offres commerciales de MEGO ! portent sur :

- L'offre colis Eco Retour, plutôt destinée aux TPE, associations et même particuliers qui désirent trier simplement et à l'économie leurs mégots de cigarettes ;
- L'offre collecte de proximité, plutôt destinée aux PME-PMI et grandes entreprises, collectivités locales, qui souhaitent un dispositif plus large et une solution plus complète de collecte et de tri des mégots de cigarettes ;
- La vente de cendriers (cendriers muraux et cendriers sur pied), mobiles ou à fixer, pour collecter des mégots et communiquer sur le recyclage et le respect de l'environnement.

Les conditions commerciales

Les tarifs HT sont en ligne (section devis) et sont fonction du nombre de personnes de la structure concernée.

Les tarifs des offres Eco retour et Collecte de proximité ne sont pas négociables. L'achat de cendriers a des tarifs dégressifs selon les volumes commandés. Ils sont indiqués sur le site. Pour des volumes de cendriers plus importants et non indiqués sur le site (par exemple pour 4 cendriers et plus), l'entreprise partenaire fixe elle-même des tarifs ajustés. Cependant, la société MEGO ! exige contractuellement que le tarif unitaire d'un cendrier soit toujours supérieur à 250 euros HT/unité.

L'installation et la fixation par un technicien de la société partenaire ainsi que son déplacement sont inclus dans un forfait : 25 euros HT par cendrier à fixer.

La personnalisation du cendrier par gravure est fixée à 19 euros HT

Une remise sur facture totale peut être accordée exceptionnellement pour les gros clients ou si cela conditionne un engagement important : 10% maximum pour une facture globale HT supérieur à 5000€ euros.

La société peut proposer une période test d'un mois, offerte. Celle-ci comprend l'installation offerte d'un cendrier sur pied, la collecte des mégots, le tri et le recyclage. Un rendez-vous commercial est proposé obligatoirement dans le mois qui suit la collecte pour faire le point avec le client.